

# **Conseil de développement du Pays Vichy-Auvergne**

## **Compte-rendu du Jeudi 15 Janvier 2015 à l'Atrium de Vichy** **sous la Présidence de M. Jean-Claude MAIRAL**

### **Présents**

Mme Michèle Deplat, Présidente Musiques Vivantes  
M. Frédéric Prulhiere, Université Blaise Pascal  
M. Michel SIGOT, Sofred Consultants  
M. Joseph Blethon, Président Journées Equestres  
M. Jacky Gibelin, citoyen Vichy  
M. Etienne Blanchard, citoyen Gannat  
Mme Christiane Louveton, citoyenne  
M. Jean Claude Mairal, Président Sur les Pas d'Albert Londres  
M. François Szypula, Président du Pays Vichy-Auvergne  
M. Olivier Ortiz, relations internationales Cavilam  
M. Bourdy-Dubois, propriétaire chevaux  
M. Pinard-Legry, Directeur VVAD  
M. Albert Dumon, citoyen CC Nord Limagne  
M. Didier MOYA, Université Blaise Pascal Vichy  
M. Fabrice Dubusset, directeur Zebre Théâtre  
M. Didier Duboisset, Président Centre social Ebreuil  
M. Florian D'Aubarede, entrepreneur Bert  
M. Claude Raby, Cie Etpatatitpatata  
M. Emmanuel Fosse, directeur ANCT  
M. Pierre Guyot, Comité Expansion Economique Allier

### **Excusés**

Michel Boiron, représenté par M. Ortiz du CAVILAM  
Mme Frédéric Saby, Mission Locale Vichy  
M. Alexandre Mondet, Jardins de Cocagne  
M. Eric Sicard, ancien Président Conseil de développement  
M. Jerome Phelipeau, Cie Fermière Vichy  
M. Alain DA CONCEIÇÃO, Président VVAD  
M. Paul Cardy, citoyen  
M. Joseph Mommessin, Président Aproformat

### **Ordre du jour de la réunion**

- Présentation de la stratégie Pays Leader
- Présentation des fiches actions Leader envisagées
- Questions diverses

#### **1. Présentation de la stratégie Pays/Leader**

Au Préalable, le Président informe que VVA va lancer la constitution de son conseil de développement. L'intérêt sera de créer des synergies dans les réflexions entre l'agglomération et le reste du Pays Vichy-Auvergne.

Il est proposé et adopté que le conseil de développement de l'agglomération devienne la commission VVA de celui du Pays. Une démarche privilégiée sera faite avec le Grand Clermont.

Pour l'instant, les commissions prévues : culture, économie, agriculture pour réfléchir en lien avec les autres structures sur l'aire de l'agglomération et le territoire du Pays. Une autre pourra se mettre en place rapidement autour de la coopération interterritoriale, européenne et internationale

Contrairement à l'ambiance, il faut affirmer le rôle de territoire d'avenir de notre Pays, il dispose d'atouts indéniables qu'il convient de faire valoir.

Concernant le diagnostic réalisé par l'IRSTEA, il ne reflète pas le potentiel de notre territoire. Il sera nécessaire de hiérarchiser les axes régionaux. Le Pays dispose d'infrastructures exceptionnelles, d'établissements reconnus : CAVILAM, CREPS, un atout indéniable : sa qualité de vie.

Ce qu'il faudra faire c'est d'assurer une liaison entre le territoire métropolitain avec le monde rural afin d'assurer un développement harmonieux.

Par ailleurs, dans le cadre du futur rapprochement Rhône-Alpes et Auvergne, le Pays dispose d'atouts indéniables, proximité, relations existantes monde éco et universitaire, mais aussi dans le Journalisme, le monde équestre...Il en existe certainement d'autres qu'il va falloir recenser. De même, un rapprochement avec le Conseil de développement du Grand Lyon pourra être développé.

Le Pays devra être réactif et déterminé, prendre en compte le changement de société.

Dans ce cadre, ce qu'il va falloir développer dans le cadre des thématiques proposées : un calendrier, des objectifs clairs et simples, une possibilité d'expérimentation.

Sur l'activité agricole, par exemple, il est nécessaire de revoir les schémas, de travailler différemment. Notre territoire dans ce secteur est puissant et diversifié. L'engraissement est à privilégier mais pas selon les méthodes enseignées actuellement. Il faut s'adapter au marché et faire si possible la plus-value chez nous. De jeunes en reconversion souhaitent s'installer mais difficultés pour démarrer, rentrer dans les cases des aides. Il est nécessaire de s'adapter.

### **Présentation de la stratégie Leader et des fiches actions par le Directeur M.ZAPATA**

Le calendrier de l'appel à projet est rappelé. Il est prévu une ventilation de l'enveloppe de 7.2 M€ dont 6 Md'€ pour les actions. Sur ces 6 M, 2 sont réservés à l'agglomération de Vichy, 2 pour les autres territoires et le reste en fonction des projets qui seront présentés.

### **Co-financements leader**

De manière générale, il est prévu de mobiliser pour les collectivités prioritairement les enveloppes DETR des deux départements, puis voir ce qui peut être mobilisé au sein des lignes départementales et régionales.

L'enveloppe du Contrat Auvergne+ 3 génération pourra servir de contrepartie. L'enveloppe des Contrats territoriaux à destination des EPCI pourra également être mobilisée.

Pour le département de l'Allier, comme dans le précédent programme, il est envisagé la création d'une enveloppe spécifique qui sera elle tournée à destination des projets privés qui ne sont pas soutenus par les contractualisations départementales et régionale.

### **Animation-gestion**

Un effort important d'animation-gestion devra être fait pour arriver à absorber l'enveloppe qui aura triplé. Dans le précédent près de 150 dossiers ont été soutenus, dans le nouveau on estime le nombre à près de 250 dossiers. Pour y arriver, il est prévu deux temps plein pour l'animation et un temps plein pour la gestion.

### **Comité de programmation Leader**

Il est rappelé aux membres présents que le comité de programmation Leader qui est chargé de valider les dossiers, suivre la consommation de l'enveloppe et de procéder à l'évaluation du dispositif est composé de 11 élus et de 13 représentants du monde privé et qu'il est nécessaire d'avoir un double quorum : moitié de présents et moitié de privés. Les 13 qui composaient le comité de programmation étaient issus du conseil de développement et de ses groupes de travail. De la même façon, le prochain aura également des membres du conseil de développement et un élu par EPCI.

C'est pour cette raison qu'il a été demandé aux EPCI d'avoir des personnes ressources de l'ensemble du territoire.

Actuellement, il en manque aussi nous attendons encore des propositions.

### **Présentation des fiches actions**

A la lecture des fiches, un certain nombre de propositions de corrections ont été apportées. Celles-ci seront traitées et intégrées avant le dépôt final du 30 janvier. Concernant la fiche coopération, il est proposé au vu du savoir-faire du territoire, des relations déjà développées par certains acteurs de créer une quatrième commission dédiée

## **2. Contrat Auvergne + 3° Génération**

Le Conseil de développement sera amené à travailler sur le contrat qui sera déposé à la Région d'ici le mois de mars. Une première réunion est programmée le 20 janvier prochain pour présenter la stratégie du Pays en présence des services de la Région.

L'objectif est de contractualiser avant le 14 juillet prochain.

Tous les membres ont été destinataires des fiches réalisées par l'IRSTEA qui proposent des axes de travail en fonction du diagnostic réalisé.

### **Présentation du planning également de mise en œuvre**

Validation de la stratégie par le conseil régional le 06 mars

Transfert des fiches actions Pays et EPCI pour le 20 mars

Réunions de concertation Pays/EPCI/Conseil régional en avril et Mai

Validation du nouveau Contrat Auvergne + pour la mi-juillet.

### **Prochaines réunions**

Un calendrier des dates des commissions thématiques sera transmis aux membres dès que possible.

Vichy le 15/01/2015

Le Président,

JC MAIRAL